



# ECLAIR

## Des avancées... ...mais on continue!



Le Recteur a annoncé le 28 mars, lors du Comité Technique Paritaire Académique, la liste ministérielle des établissements de notre académie qui seront labellisés ECLAIR à la rentrée prochaine. Cette liste est constituée de l'ensemble des établissements Ambition Réussite, ainsi que des collèges Raspail (Carpentras), Gibraltar, Mallarmé (Marseille), et des écoles faisant partie des Réseaux Ambition Réussite.

Après l'expérimentation CLAIR dans treize établissements en 2010-2011, qui n'a pas respecté le volontariat des équipes exprimé par un vote de refus de l'expérimentation en CA, la généralisation à tous les établissements des RAR du programme ECLAIR est imposée par le ministère. Ce passage en force traduit un profond mépris pour la profession : cette décision va à l'encontre de ce qu'expriment les enseignants de ces établissements depuis le début de l'année scolaire. En effet, sous forme de grèves, de pétitions massives, de blocages d'établissements avec les parents, de votes en CA, de réunions publiques, les personnels n'ont eu de cesse de marquer leur refus de ce dispositif.

La consultation académique organisée par le SNES en est le plus bel exemple : les collègues de ces établissements se sont massivement prononcés (800 enseignants de 25 établissements), de manière quasi unanime (24 établissements contre, avec 85% de refus) contre l'entrée dans le programme ECLAIR. Ce résultat sans appel dénonce tout autant la rupture avec l'éducation prioritaire qu'incarne ce programme que la casse des statuts qu'il occasionne.

### Oui, nous avons gagné la bataille des idées !

- **La profession prend progressivement conscience des enjeux et du danger que le processus ECLAIR représente pour nos statuts, notre métier, l'éducation prioritaire et le service public d'éducation en général.**
- **Le rapport de force instauré par les mobilisations a permis, sinon d'empêcher la labellisation, de limiter un premier temps les dégradations inhérentes à ce dispositif.**
- **Nous avons poussé l'administration à limiter le nombre de postes spécifiques ECLAIR pour la rentrée prochaine (29 postes pour autant d'établissements), permettant par là de préserver une fluidité au mouvement intra académique déjà bien fragilisé par le blocage de postes pour les stagiaires.**
- **Nous avons également obtenu un regard des représentants du personnel dans les commissions paritaires sur les fiches de postes ainsi que sur le recrutement sur postes ECLAIR qui entre dans le droit commun des postes spécifiques, les chefs d'établissements et IPR étant obligés de justifier leur avis sur chaque candidature, avec un départage au barème en cas d'avis favorable pour plusieurs collègues.**
- **Enfin nous avons contraint l'administration à respecter le droit à mutation, alors que le rectorat voulait initialement empêcher les personnels recrutés sur postes ECLAIR de pouvoir muter pendant cinq ans.**



# ECLAIR

## Et la rentrée 2011?

### Des pistes d'action !



La publication de la liste des établissements ÉCLAIR est un déni de démocratie, mais elle n'arrête pas la lutte pour autant.

Le combat est aussi maintenant à mener au niveau local, dans les établissements, pour vider le dispositif de ses objectifs : instaurer un système éducatif à deux vitesses et imposer aux établissements un fonctionnement managérial en décuplant le pouvoir des chefs d'établissement. L'enjeu est également crucial en termes d'éducation prioritaire où les établissements Réseau de Réussite Scolaire sont poussés vers la porte de sortie. Le projet de nouvelle typologie des collèges en quatre catégories au lieu de six en est le plus bel exemple puisqu'il exclut ces RRS de la catégorie 1, les fragilisant de fait en terme de moyens alloués et d'effectifs maximum par division.

- Au niveau pédagogique, toutes les expérimentations doivent être votées (ou refusées) par le CA. Nous avons donc par ce biais la possibilité de refuser toute proposition qui conduirait à s'exonérer des programmes nationaux, à recentrer les objectifs sur le socle commun ou à tout dispositif pédagogique qui conduirait à diminuer l'ambition pour nos élèves. Cette étape doit se construire avec les parents d'élèves, dans la continuité des actions communes menées dans beaucoup d'établissements appelés à devenir ECLAIR.
- Concernant les préfets des études, nous pouvons refuser qu'il y en ait si cela fait accord de l'ensemble des personnels, ou encore diluer les missions des préfets sur un grand nombre de professeurs (par exemple les professeurs principaux). L'indemnité (2400 euros par an d'IFIC pour chaque établissement ECLAIR) serait elle-même divisée en autant de professeurs concernés. Certains établissements ont imposé au chef d'établissement des collègues choisis par leurs pairs ou envisagent une rotation annuelle. Cela permettrait d'éviter la création de hiérarchies intermédiaires dans les équipes ainsi que la modification des missions des CPE, souvent sollicités par les chefs d'établissement pour être préfets.

**Le combat doit continuer, avec tous les personnels mais aussi avec les parents et les élus pour que les ECLAIR ne soient pas des établissements de relégation sociale: Pour débattre ensemble de la conduite à tenir dans ces établissements, rassembler et mobiliser largement, le Snes appelle à :**

**UNE ASSEMBLEE GENERALE DES S1**  
**MERCREDI 11 MAI**  
**A LA BOURSE DU TRAVAIL A PARTIR DE 14H**